

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD1777

présenté par
Mme Kerbarh, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 13, après la deuxième occurrence du mot :

« et »

insérer le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.